Rappel de la politique fédérale en référence à la circulaire du DTN 06/1996
Circulaire Jean Michel Germain 10/1997
Revisité par Alain DESSERTENNE ; septembre 2015

OPERATION JUGES ARBITRES JEUNES

Le renouvellement des élites en arbitrage.

Sont reconnus les grades suivants:
Juge Arbitre Jeune – Juge Arbitre Départemental – Juge Arbitre Régional – R1
Juge Arbitre National

1) Rôle du club

a) Initiation – sensibilisation - découverte de l'activité HB de joueur/joueuse et d'arbitre
b) Création d'une école d'arbitrage
c) Explication des règles en fonction des niveaux de jeu, pour protéger les joueurs et favoriser le jeu.
d) Détecter les potentiels à partir de 14 ans.

2) Rôle des comités départementaux

a) **Crédibiliser cette opération au contact des clubs.**
Être en relation avec les écoles d'arbitrage et si possible avec le représentant de celles-ci.

b) **Accompagnement des clubs dans l'arbitrage des jeunes (12 à 15 ans /2003 - 2002 - 2001 - 2000).**
Mise en place d'école d'arbitrage dans les clubs. **Concerne la dynamisation de l'arbitrage des JAJ dans les clubs.** ***Phase de SENSIBILISATION – Cf REFERENTIEL du JAJ***

c) **Formation pratique et théorique des arbitres jeunes de 14 ans à 18 ans révolus**.
Pour les **14 ans à 18 ans révolus** (**2001, 2000, 1999, 1998, 1997**): **Tous ceux qui ont un potentiel et une motivation à arbitrer** et qui s'inscrivent dans le parcours **J**uge **A**rbitre **J**eune «J.A.J». Prévoir dans chaque département un stage de formation pratique (au minimum) période de novembre à février.

d) **Construire un groupe d'arbitres « à potentiel »** pour les préparer à accéder au groupe « à potentiel régional ». Présenter les meilleurs «J.A.J» à la ligue pour le stage régional de ligue (avril / mai). Par exemple : Travail partenarial entre la ligue et les comités à partir des (17) 18 ans.

✂ **OUTILS**

Les TERRITOIRES (LIGUE et COMITE – CRA et CDA. désignent les Jeunes Arbitres (16 -18 ans = 1999, 1998, 1997) sur les compétitions inter-comités du tour régional, tours nationaux s'ils sont les organisateurs ;
Le suivi formatif lors de ces compétitions est effectué en relation avec la **C**ommission **R**égionale d'**A**rbitrage (C.R.A.) ; la **C**ommission **D**épartementale d'**A**rbitrage (C.D.A.) et l'Equipe **T**echnique **R**égionale (E.T.R.).

Conventions avec le milieu scolaire.
Elaboration de conventions avec les structures : Comité / U.N.S.S. départementale.
Formations communes, Validation d'équivalence UNSS / FFHB.
Un Jeune Arbitre formé à l'UNSS doit bénéficier d'une équivalence de JAJ départementale.
Condition : Présenter sa carte arbitre UNSS et posséder une licence FFHB. Être suivi sur une rencontre fédérale.

3) Rôle des ligues régionales

a) **Formation des Juges Arbitres Jeunes de 16 ans à 22 ans (1999 à 1993), leur permettant d'intégrer à terme les groupes : Juges Arbitres régionaux — R1 — Juges Arbitres nationaux.**

- **16/18 ans (1999, 1998, 1997)**:Formation en accord avec les comités départementaux de la ligue concernée.
- **18/22 ans (1997, 1996, 1995, 1994, 1993)** : Arbitres issus des groupes de formation départementaux et régionaux.

Suivi en relation avec le secteur et la CNJA (pour les potentiels repérés)

b) **Organiser un stage régional** :
4 journées par an au minimum et 4 suivis formatifs.
Collaboration et encadrement entre C.R.A. et E.T.R.

c) **Prévoir la participation de jeunes binômes d'arbitres**, lors des stages de ligue de jeunes joueurs et joueuses

d) **Formation pratique, théorique et physique** des **JAJ** et Juges arbitres régionaux **à potentiel**.
Familiarisation aux questions à choix multiples.
Début de la préparation physique (préparation aux tests d'endurance).

e) **Mise en place des accompagnateurs de JAJ**
Pour assurer particulièrement les suivis des Juges Arbitres Jeunes lors des compétitions nationales et régionales des clubs des -18 ans G/F.
La ligue régionale recrute et informe le futur accompagnateur de son rôle et de ses missions sur le terrain.

f) **Mise en place des groupes d'arbitres à potentiel REGIONAUX**, prévus pour arbitrer la compétition des -18 ans nationaux. **Chaque année avant le 30 novembre, la ligue communique à la CCA/CNJA**, le listing prévu des JA confirmés 16-18ans, le listing des arbitres à potentiel régionaux 19-23ans

✂ OUTILS –

Les CRA avec les CTS désignent les J.A

- **Sur les compétitions régionales jeunes**

a) **Sur les compétitions inter-comités** : pour les 4 tours nationaux, l'organisateur désigne un responsable du suivi des jeunes arbitres. **C'est un travail commun entre le Comité et la Ligue.**

b) **Sur la Compétition inter-ligue – tour unique.**

c) **Sur les Compétitions nationales -18 ans** : Championnat et challenge de France Compétitions régionales (**N3F**, excellence, pré-nationales.) pour les plus aguerris.

d) **Lors des stages de ligue** de jeunes joueurs et joueuses.
Prévoir la présence de jeunes binômes.

Elaboration de conventions avec les structures de l'U.N.S.S. régionale et de L'UGSEL.
Un Jeune Arbitre formé à l'UNSS peut bénéficier d'une équivalence d'arbitre JA départemental ou régional.
Condition : Présenter la carte arbitre UNSS **et** posséder une licence FFHB. Etre suivi sur une rencontre fédérale pour évaluer son niveau.

☞ INFOS

Pour divers renseignements : Personne à contacter à la Fédération Française de HB :
Alain DESSERTENNE – Conseiller Technique National – Expert associé CCA
☏ 06 35 55 44 90 ou ☏ FFHB 01 46 15 03 55 Email : alain.dessertenne@gmail.com

4) Activité du secteur (4 secteurs)

a) **Responsable des arbitres** évoluant en G3, G4, R1 **à potentiel** sortant de la filière Jeunes Arbitres (en relation avec la C.C.A/ CNJA).

b) **Il est chargé avec les ligues**, de la coordination de la formation des **JAJ** et Arbitres nationaux **à potentiel** au niveau de leur zone respective, auprès des ligues et du responsable national CCA Jeunes Arbitres (Alain DESSERTENNE)

c) **Il est en contact avec les cadres techniques** désignés par secteur par la DTN pour la formation théorique et pratique.
Zone N.O : Hervé VIGOR CTS Normandie
Zone S.O : Jérôme BRIOIS CTS Poitou
Zone N.E : Myriam SAID MOHAMED CTS Franche Comté
Zone S.E : Jacky BRUN CTS L Roussillon

d) **Organisation des stages de formation pratique et théorique**, avec le responsable technique D.T.N., désigné par le coordinateur de zone, et information à Alain DESSERTENNE, Conseiller Technique National

e) **Mise en place des suivis de formation et d'évaluation**.

f) **Rôle des secteurs dans le suivi formation des arbitres jeunes** : lors des inter-ligues (1er tour), Stage de zone JA – R1 (suivi et formation).

g) Création d'un animateur JAJ de secteur (1 ou 2 par secteur)
- Il est le lien avec la CNJA - Alain DESSERTENNE et le secteur.
- Il réalise l'organisation et le suivi des Inter ligues, des Inter-comités de sa zone et est en relation avec le secteur.
- Il réalise des suivis sur les arbitres nationaux **à potentiel** en relation avec Alain DESSERTENNE.

Sud Ouest : **Jérôme BRIOIS – CTS POITOU**
Avec Eric DINQER (CTF Pyrénées Orientales) - Olivier MAS (CTF CHER) – Frédéric GUIRAO (CTA POITOU)
Nord Ouest : **Hervé VIGOR – CTS NORMANDIE**
Avec Olivier CLERMONT (CTF SEINE MARITIME) – Germain SOUBRIE (CTA NORMANDIE) – Sabrina PAUVERT (ATAD Pays de Loire)
Nord Est : **Myriam SAID MOHAMED CTS Franche Comté,**
Avec Alexandre BAILLY (CTF Ligue de LORRAINE) – Thierry CARMAUX (ligue Alsace) – Yann THOULOUZE (CTFA-A France COMTE)
Sud Est : **Jacky BRUN – CTS Languedoc Roussillon**
Avec Ali MANNI - CTF Dauphiné Savoie - Boris THIEBAULT (Chargé de développement arbitre LYONNAIS)

5) Rôle de la F.F.H.B – CNJA

Elle dirige et coordonne l'action des ligues, des commissions départementales et des secteurs, au regard des Juges Arbitres Jeunes et arbitres R1, nationaux à potentiel 17-23 ans.

Une liste à partir des compétitions IC, IL et IP est établie avec les renseignements de l'année N-1

Actuellement

- **<u>binômes âgés de 17 ans à 22 ans</u> (1998 à 1993) participent au dispositif de formation R1 au sein des secteurs et continuent la formation avec les compétitions interpoles et avec les équipes de France.**

1. La CCA assure le suivi et la formation et désigne ces arbitres sur des rencontres de N1, N2 et N3M avec le concours des secteurs et de la CCA, pour ceux qui sont en G2/G3 et G4

2. La CNJA assure le suivi, la formation et désigne ces arbitres :
Sur les compétitions interligues (finales), lors du tour unique en mars, ce sont les ligues qui désignent

3. La CNJA assure le suivi et la formation et désigne ces arbitres :
Sur les rencontres des stages nationaux et interpoles de zone féminins et masculins

4. La CNJA participe aux désignations avec les 4 secteurs sur des tournois nationaux :
Tournois pour les finalités (1/2F et F) championnats —18 ans et challenges.

5. La CNJA participe à des désignations sur des tournois internationaux :
Rencontres internationales de la confédération Méditerranéenne, les Franco-Allemand, Tournoi Pierre TIBY Eaubonne (95), Tournoi Georges ILTIS (91), Challenge Corinne CHABANNE Apt (84), le tournoi féminin IFE

6. La CNJA est en relation avec la CCA et les secteurs pour les suivis formatifs des arbitres évoluant dans les groupes G2, G3 et G4 et issus de la filière de formation Jeunes Arbitres.

RAPPEL

ORGANISATION DE LA FILIERE ARBITRES « JEUNES »

ANNUAIRE FFHB 2014-2015 COMMENTAIRES

Domaine JA – CMCD article 28.4 - page 77 annuaire FFHB 2015-2016 (téléchargeable sur le site)
28.4.3.2 ———
Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 mai, date à laquelle les jeunes arbitres proposés doivent posséder le grade requis et avoir effectué au moins 5 arbitrages officiels.

Attention ! Il faut fixer un nombre limite d'arbitrages effectués par tournoi car selon les cas, en une seule participation à un tournoi, un JAJ est capable de couvrir sa CMCD !
Proposition : On pourrait par exemple quoi qu'il arrive ne valider que 2 arbitrages / tournoi.

Pour la saison 2015/201 Pour calculer les années et les âges ; prendre 2015 – l'âge = année de naissance

Exemple 2015 -14 ans = 2001

- ✓ Les Jeunes Arbitres âgés de 14 ans à 18 ans, sont les arbitres nés (es) en **2001 - 2000 - 1999 – 1998 – 1997** **CMCD**

A. Les Juges Arbitres Jeunes «J.A.J» :

Ages : 14 ans - 2001, 15 ans - 2000, 16 ans - 1999, 17 ans – 1998 et 18 ans - 1997:

Les jeunes entre 14 ans et 18 ans, **doivent être initiés** à l'arbitrage dans les clubs et les comités départementaux, mais ils sont dans la filière Juges Arbitres Jeunes et comptent pour la CMCD (**5 arbitrages et stage de formation comité**)

LES POTENTIELS sont vus grâce à la compétition nationale organisée pour les comités et proposés à la ligue pour officier au sein du groupe « arbitre à potentiel».

Niveau à déterminer :
En référence au REFERENTIEL du JAJ
Phase de DECOUVERTE – Niveau école d'arbitrage
Phase INTERMEDIAIRE / SENSIBILISATION – Niveau comité
Phase CONFIRME – Niveau régional

Les meilleurs «**JAJ**» sont présentés par leur **TERRITOIRE** sur la compétition nationale Inter-comités ou lors des tournois encadrés par des formateurs.

Rappel du règlement :

a) Le **JAJ** pouvant entrer dans le **cadre de la CMCD** reste une personne licenciée FFHB âgée de 14 ans à 18ans. **(2001 - 2000 – 1999 – 1998 – 1997)**

b) L'âge limite pour devenir arbitre officiel est de **18 ans – 1997** (AG 1999).

c) Un jeune qui effectue 5 arbitrages validés dans le cadre de son club n'a pas pour autant le grade de «Juge Arbitre Jeune Officiel».
Il doit suivre la formation spécifique du Juge Arbitre Jeune organisée par le comité pour compter dans la CMCD de son club et être considéré comme « Juge Arbitre Jeune Officiel ».

d) Chaque ligue avec ses départements, est responsable de la validation des 5 arbitrages dans le cadre du club ou lors de l'organisation de tournois afin de les valider en vue de la CMCD départementale, régionale et fédérale s'il y a lieu ;-**Attention** 2 arbitrages par tournoi seront validés

e) Le **JAJ** (14 à 18 ans) issu de la filière fédérale des juges arbitres jeunes suit un cursus de formation selon les principes retenus par la F.F.H.B. C'est à ce niveau que les cartes de **JAJ** doivent être attribuées.

B. Les Arbitres à potentiel :

Cette catégorie doit se distinguer de la filière traditionnelle R1 ; MAIS l'alimenter

Les « Arbitres à potentiel » régionaux sont choisis parmi les meilleurs «**JAJ**» du territoire.
Ils sont désignés et accompagnés de formateurs/conseillers sur les compétitions inter-ligues, ainsi que sur les compétitions nationales et régionales de jeunes de moins de 18 ans.
Ce sont certainement des licenciés (ées) qui ne savent pas encore s'ils veulent ARBITRER ; ils jouent encore, ou ils font des études et ne peuvent pas trop se déplacer.

C. Formation des Juges Arbitres Jeunes et formation traditionnelle des arbitres

Âges : de 14/15 ans à 22 ans

Dans la filière des Juges Arbitres Jeunes («**JAJ**» + à potentiel), les arbitres reçoivent une formation organisée par la **D**irection **T**echnique **N**ationale (D.T.N.) et applicable par toutes les **E**quipes **T**echniques **R**égionales (E.T.R.), en collaboration avec la **C**ommission **C**entrale d'**A**rbitrage (C.C.A.) mais aussi avec les **C**ommissions **T**erritoriales d'**A**rbitrage (**D**épartementales et **R**égionales d'**A**rbitrage C.D.A et C.R.A).
Voir projet AG fédérale 1996 concernant le renouvellement de nos arbitres.

Dans ce contexte, la formation pratique doit être essentielle : «Apprendre à arbitrer en arbitrant», avec une mise en place de suivis formatifs dirigés par des observateurs/formateurs dont la mission sera de développer aussi bien la lecture du jeu que la technique d'arbitrage.

Parallèlement et petit à petit, les jeunes binômes doivent être formés aux connaissances des règles de jeu. La ligue est responsable de former dans ce domaine les binômes aux tests écrits et physiques qu'ils auront à effectuer en ligue et au secteur pour les Espoirs régionaux

Les Arbitres âgés de 18 à 23 ans (R1, G4, G3 et G2) **sont suivis conjointement** par les secteurs, la CCA et la CNJA
Ils sont désignés au niveau de leur groupe ; dans les championnats nationaux masculins N3 ou N2, N1 voire D2.

Un arbitre peut rester classé à potentiel jusqu'à l'âge de 23 ans.

Lorsqu'un arbitre quitte la filière Jeunes Arbitres (au delà de 18 ans), il rejoint alors la filière traditionnelle de formation des arbitres qu'elle soit régionale (R1, etc.…) ou nationale (réf. code de l'arbitre, page 193, 5.3 ; les grades – page 196, 6 / Annuaire FFHB).

D. Proposition de correspondance de grade.

Juge Arbitre JEUNE départemental (17 à 22) = Arbitre départemental

Juge Arbitre ESPOIR Régional (17 à 22 ans) = Arbitre régional

Juge Arbitre ESPOIR National (17 à 23 ans) = R1, G4B, G4A, G3 ou G2

Avec réussite aux tests physique et écrit de connaissances organisés par la ligue ou département

Précisions concernant les obligations et la politique fédérale des arbitres jeunes.

Pour l'année d'âge concernée, il faut prendre l'année de début de saison, moins l'âge

Exemple pour la saison 2014-2015 : 2015 – 14 ans = 2001
2015 – 18 ans = 1997

L'année 1997 (18 ans) peut être comptabilisée en tant que JAJ ou Juge Arbitre

Obligations Saison 2015/2016	Compte comme **J**uge **A**rbitre **J**eune				
Age	**14 ans**	**15 ans**	**16 ans**	**17 ans**	**18 ans**
Année de naissance	**2001**	**2000**	**1999**	**1998**	**1997**
	5 arbitrages en club validés		**Juge Arbitre Jeune** **5 arbitrages en club validés** **+** **stage comité/ligue**		
	Pré JA		**Juge Arbitre Jeune** **5 arbitrages en club validés** **+** **stage comité/ligue**		

Compte comme obligation **A**rbitre **S**enior						
19 ans	**20 ans**	**21 ans**	**22 ans**	**23 ans**	**24 ans**	**25 ans**
1996	**1995**	**1994**	**1993**	**1992**	**1991**	**1990**
Arbitre Départemental, Régional ou National à potentiel						
Grade Départemental **Grade Régional** **Grade National**						

Filière arbitres à potentiel		Filière traditionnelle fédérale	
Groupes	Compétitions arbitrées	Groupes	Compétitions arbitrées
Juge Arbitre National 18-23 ans	D2M – D2F N1M – N1F finalités -18ans Equipe de France Jeune	Juge Arbitre National Groupe 2, 3	D2M – D2F N1M – N1F
	N2M - N2F – N3M Pôles finalités -18ans Equipe de France Jeune	Juge Arbitre National Groupe 4	N2M – N3M – N2F
Juge Arbitre Régional 18-22 ans	Pré Nationale Régionale Nationale (- 18ans) N3F Interligues / Interpoles	Juge Arbitre Régional	N3F Compétions : Régionales seniors Pré nationales
Juge Arbitre Départemental 18-22 ans	Départementale Régionale Nationale (- 18ans) Interligues / Interpoles	Juge Arbitre Départemental	Compétitions départementales seniors
Juge Arbitre Jeune 14-18 ans	Compétition des jeunes: Départementale Régionale (-16 ans) Nationale (- 18ans) pour les meilleurs avec accompagnateur et autorisation parentale Inter-comités Interligues		

Stage Jeunes Arbitres

Niveau Régional : 14 à 18 ans révolus

Objectifs :

1. Arbitrer pour permettre Le JEU.
2. Arbitrer : c'est un autre plaisir que celui d'être joueur et participer au parcours d'excellence sportif
3. Arbitrer c'est : **ETRE Responsable - ETRE Décideur**
4. Arbitrer c'est : **RESPECTER le JEU – RESPETER les joueurs/joueuses**

Formation du Jeune arbitre

en terme de compétence

DECIDEUR

ANALYSE DU JEU
CONNAISSANCE DU JEU

AVOIR UNE BONNE LECTURE DU JEU

RESPONSABLE
PRISE DE DÉCISION

ACTION

Comment agir ?

ASPECT DIDACTIQUE DE L'ARBITRAGE

SENSIBILISATION Initiation (Apprentissage) NIVEAU 3	INTERMEDIAIRE (Consolidation des Apprentissages) NIVEAU 2	CONFIRME (Perfectionnement) NIVEAU 1

LE JEUNE ARBITRE ET SES MISSIONS

PERMET LE DEROULEMENT DU JEU	IL EST DECIDEUR RESPONSABLE
•Comprend le jeu •Gère les situations incontournables •Analyse les situations appréciées	•Ses gestes (attitudes et déplacements) •Les prises de décisions •Sa manière de communiquer

Niveau 3
INITIATION
Phase de sensibilisation

Objectifs : ETAPE SUR LA TECHNIQUE D'ARBITRAGE

LECTURE DU JEU	ACTION
Tu joues	**Reconnaître et identifier les fautes** •Le RENVOI du GB (empiètement de l'attaquant) •Le pied, •Oser siffler un jet de 7m, Occasion Manifeste de But •Les agressions dans le contexte du jeu face à face, sur le côté, par derrière, •La reprise de dribble, le maniement du ballon, •Le maintien de la balle dans l'aire de jeu (remise en jeu, balle qui touche le plafond **Les mises en jeu** •Le renvoi par le gardien ou l'engagement rapide sur la ligne médiane, •Le sens (la direction à donner, prioritaire, à qui revient la balle ?)) •Respect de la distance des 3m, •Le jet franc. •Le but.
Intervention et mise en oeuvre	**Jeu dirigé à thème sur la « technique d'arbitrage » avec intervention de l'expert.** Forme : Deux arbitres seuls puis en alternance seul et deux seuls. Placement autour de l'espace de jeu.

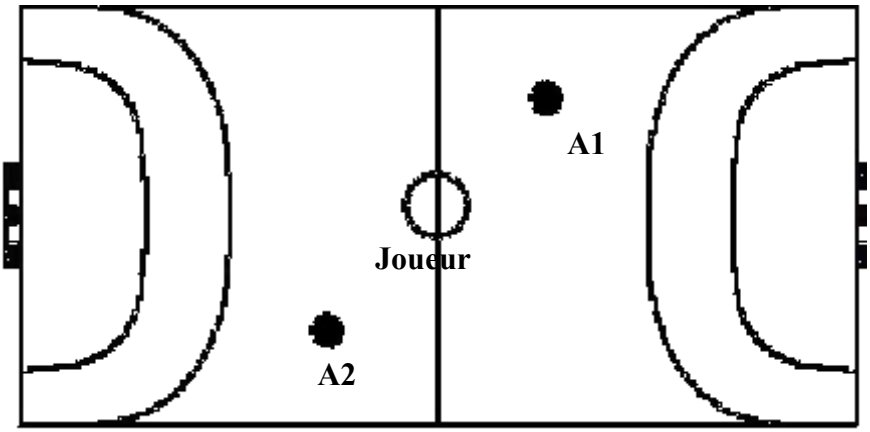

Niveau 2
INTERMEDIAIRE
(Consolidation des Apprentissages)

Objectifs

1°/ Analyse du jeu (70%)

La lecture du jeu (étape du duel)

•Reconnaître et analyser les fautes dans la lecture du jeu
•Sanctions sportives plus précises [marcher, reprises, empiètement, jeu loin de la balle (pivot libéro, zone attaquant sans ballon)].

•Le duel entre attaquant et défenseur
•Rapport de force individuel et collectif
•Analyse des intentions et des fautes défensives et offensives.

•Comportement antisportif avec gestion de l'échelle des sanctions
•Même faute / même sanction ☞ Cohérence des sanctions

2°/ L'action Technique-Arbitrage (30%)

Travail en binôme, pas forcément toujours avec le même partenaire

•Répartition des tâches (arbitre de champ, de but, relations et communication),

•Ne pas tout siffler.

•Cohérence des sanctions.

•Modulation du coup de sifflet.

INTERVENTION PEDAGOGIQUE
Mise en oeuvre des objectifs

☞ Mise en place de situation de jeu réduite (sur l'appréciation des duels)

☞ Le 1/1, attaquant / défenseur

☞ 1 attaquant devant 2 défenseurs, etc. …

UN STAGE DE JEUNES ARBITRES S'APPARENTE A UN STAGE DE JEUNES JOUEURS

Niveau 1
CONFIRME
(Perfectionnement)

LECTURE DU JEU

Objectifs :

- Le perfectionnement de la lecture du jeu.
- Analyse du rapport de force collectif.
- **Anticipation et gestion des conflits**.
- Examen des situations complexes entre attaquants et défenseurs.
- Le jeu par poste (ex : jeu du pivot attaquant et du libero défenseur).

☞ Le jeu à l'aile.
☞ Le jeu du pivot

- Analyse du niveau de jeu maximal atteint par les jeunes.

ACTION

Objectifs :

- Etude de l'application des sanctions différées.
- On ne se siffle pas tout.
- Notion d'avantage.
- Progressivité de la sanction.
— La sanction adaptée
— Jeu passif.
- Communication
- Relation dans le binôme (balayage du terrain).
- Gestuelle, efficacité, sérénité, fermeté. Etre réactif.

CONCLUSION :

Le jeune arbitre est un joueur (c'est en jouant au contact d'entraîneurs compétents qu'il se formera).

L'opération juge arbitre jeune («JAJ») est :

Une action de promotion du handball,
Une action de formation de joueur,
Une action de formation d'arbitre décideur et responsable.

RAPPEL :
Matches amicaux Equipes De France

Les Juges Arbitres Jeunes et Juges Arbitres à potentiel désignés sur les rencontres Inter comités, Inter ligues, Interpoles, ne sont pas indemnisés. Ils participent à une action de formation. Ils se déplacent avec les équipes pour le 1er tour IL et sur invitation du territoire (ligue-comité) pour les tours nationaux IC.
Lors des finalités IC, IL accord avec la CCA/CNJA pour les déplacements.

Les juges arbitres « à potentiel» ne sont pas indemnisés lors des tournois et des rencontres des équipes de France JEUNES et ESPOIRS. Ils participent à une action de formation comme les joueurs / joueuses.

E. Indemnisation des Juges arbitres Jeunes («JAJ» / à potentiel) :

1) Tournois et stages de formation départementaux, ligues : secteur d'arbitrage F.F.H.B. ou nationales.
Les suivis de formation sont obligatoires à ce niveau et les frais sont pris en charge par l'organisateur.
Aucune indemnité n'est due aux juges arbitres jeunes.

2) Le Juge Arbitre Jeune peut être indemnisé quand la rencontre sur laquelle il est désigné entre dans une compétition assujettie à des désignations officielles d'arbitres ou de binômes qui percevraient une indemnité. (Annuaire « dispositions concernant l'arbitrage » page 162 point 6 :4)

3) Les «JAJ Club» n'ont pas d'indemnité d'arbitrage à domicile.

4) La F.F.H.B. convoque les arbitres Espoirs lors des finalités des compétitions nationales des clubs de — de 18 ans.

F. Reconnaissance et fichier de suivi des Juges Arbitres Jeunes.

Le fichier est tenu sous la responsabilité du comité départemental et de la ligue régionale.
Les critères à retenir sont :

a) Au niveau des départements :

5 arbitrages dans son club au niveau de la région ou du département ou
2 arbitrages en tournoi

- ✚ 1 stage départemental de 3 jours (au minimum) avec travail pratique et suivant le programme fédéral,
- ✚ Suivis formatifs avec un observateur d'arbitre jeune durant l'année.

Les 2 points précédents représentent un cursus de formation de 20 heures environ.

b) Au niveau de la ligue :

1 stage régional de ligue de 3 jours (au minimum) avec suivis formatifs par des observateurs d'arbitres jeunes de ligue.

- ✚ Suivis formatifs avec un observateur d'arbitre jeune durant l'année.

Les 2 points représentent un cursus de formation de 20 heures environ

Tableau année d'âge des joueurs, joueuses et arbitres sur les compétitions fédérales de détection.

		2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992
Catégorie	Compétitions fédérales	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans
Joueur (se)	Inter comités	▣	▣										
Arbitre	Inter comités				◆	◆	◆						
Joueur (se)	Inter ligues			▣									
Arbitre	Inter ligues					◆	◆	◉					
Joueur (se)	Inter pôle				▣	▣	▣						
Arbitre	Inter pôle						◉	◆	◆	◆	◆	◆	◉

▣ **Âge maximum joueur (se)**
◉ **Âge toléré**
◆ **Âge souhaité**

Les Inter Comités Départementaux

Jeunes filles et garçons nés en 2002 et 2003

Calendrier de la Compétition :

- ✓ **Tour Régional :** **A fixer dans chaque ligue**
- ✓ **1er Tour National :** **WE 28 / 29 novembre 2015**
- ✓ **2ème Tour National :** **WE 12 / 13 mars 2016**
- ✓ **3ème Tour National :** **WE 09 / 10 avril 2016**
- ✓ **Finales Nationales :** **WE 14 / 15 mai 2016 (Pentecôte) à ORLEANS et BOURGES**

Pour les 3 Tours Nationaux :
L'organisateur avec l'E.T.R de chaque tournoi, **doit Désigner** un responsable du SUIVI des ARBITRES JEUNES et remplir le bilan d'arbitrage avant de les envoyer à la FFHB à Alain DESSERTENNE DTN/CNJA.

ARBITRAGE :
Jeunes arbitres de **15 à 17 ans**; pour la saison 2014-15: ils sont nés en 2000, 1999,1998.
Ils sont issus des plans de formation des JAJ mis en place dans les comités et les ligues.
Les arbitrages comptent pour la CMCD (FDME)

Le territoire et le comité organisateur de la compétition désignent 3 binômes pour 6 rencontres; du comité ou de la ligue
Collaboration Comité-Ligue-CDA-CRA-CTF-CTS et le responsable CNJA du secteur

Les JAJ peuvent également tenir les tables (secrétaire et chronométreur).
IL FAUT UN ACCOMPAGNATEUR
Rotation 1 table – 1 arbitrage – 1 repos.

Cependant, IL EST PREFERABLE que le Comité organise une formation de table officielle.

Le responsable des JAJ sur le tournoi, transmet au responsable national des JAJ à Alain DESSERTENNE ; à la FFHB, la fiche de compte-rendu de suivi et de classement des jeunes binômes.

- Aucune indemnité n'est versée aux jeunes arbitres pour officier lors de cette compétition.
- Le territoire (ligue-comités) peut prévoir des indemnités de déplacement pour les JAJ des comités voisins à celui qui organise (charge de la ligue ou du comité des JA qui se déplacent)

Ils sont considérés COMME LES JOUEURS, c'est-à-dire en formation-évaluative, lors de la compétition.
Cette compétition est un support de détection.

Ils sont issus des plans de formation des JAJ mis en place au sein des Comités et Ligues. La Commission Technique-arbitrage-Jeunes dirige cette opération.

- ✓ Le Responsable JAJ de chaque tournoi, désigné par l'organisateur, **transmet la fiche 4 du présent dossier** : à la FFHB (à l'attention d'Alain DESSERTENNE) alain.dessertenne@gmail.com

Il faudra être très précis sur les années de naissance.

Rappel concernant la politique fédérale des **J**uges **A**rbitres **J**eunes

Aucune indemnité n'est attribuée aux Juges Arbitres Jeunes pour officier lors de la compétition Inter Comité.

Au même titre que les joueurs (ses) présents (es), les Juges Arbitres Jeunes représentent leur Comité, leur Ligue dans une démarche de formation vers le haut niveau.
A étudier par le territoire (ligue-comités) la possibilité de frais de déplacement pour les JAJ hors du comité organisateur.

Nombre de binômes	Désignation	Règlement financier
1er - 2ème - 3ème tours nationaux **3 binômes**	**Le territoire et** le comité organisateur désignent 3 binômes en accord avec l'ETR, **possibilité de binômes de comités voisins pour assurer un bon niveau – hors territoire**	**A la charge du COMITE, des comités de la ligue, de la ligue, voire du comité voisin-limitrophe hors ligue** **« Frais de déplacement + repas»**

Finale nationale	Désignation nationale	Prise en charge FFHB
12 binômes à ORLEANS **12 binômes à BOURGES**	Les comités qualifiés viennent avec un binôme d'arbitres- un arbitrage sera fait par la CNJA, si plusieurs comités d'une même ligue + intégration des binômes Ultramarins	**Budget IC-** hébergement et déplacement de ceux qui ne voyagent pas avec leur comité. Hébergement pour les autres **Idem formateurs**

Pour la finale, la prise en charge directe de la FFHB ne concerne que les binômes se déplaçant sans leur comité ou un Comité de leur ligue. Dans ce cas, la feuille de route ainsi que la feuille de remboursement sont envoyées aux concernés, ceci en accord avec les parents et les responsables de la Ligue ou du Comité.

Organisation du SUIVI des arbitres en vue d'une classification en fin de compétition :

- ✓ L'organisateur nomme un responsable LOCAL du suivi des JAJ Il doit avoir un profil d'observateur/formateur de Juges Arbitres Jeunes.
- ✓ Il peut se faire aider par des personnes ayant aussi ce profil et provenant des comités participants. **Mais** le responsable reste **le seul** décideur pour la classification.

Pour d'autres précisions :

Consultez le document Technique DTN Jeunes Renouvellement de l'élite 2014/15 ou Contactez directement Alain DESSERTENNE (☎ 06 35 55 44 90 @ : alain.dessertenne@gmail.com)

Les Inter Ligues

Joueurs, Joueuses né(e)s en 2001

Calendrier de la Compétition :

1er Tour : **20/21 février ou 27 / 28 Février 2016**
Finalités : **5 / 6 juin 2016 à BONNEUIL et CRETEIL – Ile de France EST**

Arbitrage :

Age souhaité des J.A. **16, 17 et 18 ans** **prioritairement né(es) 1999, 1998, 1997).**
Un binôme par équipe de ligue est désigné par le responsable de la Commission Jeunes Arbitres de la Ligue, avec AVIS de l'ETR. **Fiche d'inscription envoyée par Alain DESSERTENNE**
1er Tour : Tournoi de zone (en attente des règlements des zones)
Arbitres : **1 binôme par ligue**
Déplacement avec l'Equipe de Ligue
Désignés par la Commission Technique arbitrage Jeunes de la Ligue (ETR)
Convoqués par la Ligue – Prise en charge ligue

Finalités Nationales :

- Tournoi à 6 féminines et 6 masculines
- 6 binômes J.A. (garçons et filles)
- Désignation CNJA (**Alain DESSERTENNE**), en accord avec les secteurs et les ligues (CRA).
- La Convocation est envoyée par la CNJA.
- **Prise en charge CNJA**

Le Représentant de l'Arbitrage.

Il veille à la tranquillité des arbitres jeunes vis-à-vis des bancs : il rappellera à l'ordre les agités.
Si récidive :

- Arrêt du jeu des arbitres pour calmer les agités,
- Sanction progressive prononcée par les arbitres au(x) perturbateur(s).

Pour le 1er tour, le Représentant de la CNJA sera le CTS en charge du dossier JA de zone, il renseignera avec précision le dossier n°6 qu'i retournera à la FFHB à l'attention d'**Alain DESSERTENNE** alain.dessertenne@gmail.com .

Zone N.O : Hervé VIGOR CTS Normandie
Zone S.O : Jérôme BRIOIS CTS Poitou
Zone N.E : Myriam SAID MOHAMED CTS F. COMTE
Zone S.E : Jacky BRUN CTS L Roussillon

REGLEMENT FINANCIER Juge Arbitre Jeune
1er Tour :
Déplacement et hébergement à la charge des ligues
Finalités: Prise en charge par la CNJA – transport et hébergement.

LES LIGUES ULTRAMARINES SONT PRISES EN CHARGE DE L'AEROPORT AU LIEU DE COMPETITION au niveau transport

Compétition Inter Pôles -FFHB

Joueurs et Joueuses né(e)s en 2000 - 1999 - 98 en garçons et filles

Calendrier des Compétitions :
EN ATTENTE DES REGLEMENTS – FEMININ / MASCULIN

Arbitrage :

Age prioritaire souhaité :
Les arbitres à potentiel (17 ans à 23 ans) 1998 - 1997 - 1996 - 1995 - 1994 - 1993 - 1992
Les Juges Arbitres Jeunes sont issus de la filière de Formation Fédérale.

La désignation sera faite par la CCA/DTN/CNJA (Alain DESSERTENNE, Hervé VIGOR, Myriame SAID MOHAMED, Jacky BRUN, Jérôme BRIOIS) Si nécessaire : une convocation FFHB pourra être adressée à l'établissement scolaire de l'arbitre. Dans ce cas, prévenir Alain DESSERTENNE.

Le Responsable de l'Arbitrage :

Désignés par la CCA/DTN/CNJA (Alain DESSERTENNE et Laurent REVERET).

- ✓ Il est responsable sur place du plan de désignation des arbitres.
- ✓ Il effectue les suivis formatifs des Juges Arbitres Jeunes et Espoirs.
- ✓ Il remplit la fiche arbitrage : renseignement et classement des binômes.
- ✓ Il doit être à la table de marque comme tuteur/observateur.

Dans ce cadre là, il permet aux arbitres d'évoluer sereinement vis-à-vis des problèmes relatifs à une éventuelle faute technique ou un comportement outrancier envers les arbitres de la part du banc des officiels.

- ✓ Il adresse l'ensemble du dossier « suivi d'arbitrage » à la FFHB à l'attention d'Alain DESSERTENNE.

REGLEMENT FINANCIER

La FFHB prend en charge les transports, l'hébergement et la nourriture des arbitres.

Les frais de voyages et de séjour des responsables de l'arbitrage désignés par la CNJA sont pris en charge par la CNJA.

Championnat de France Jeunes Féminines (-18 ans)

Joueuses nées : 2000, 1999, 1998

Règlement Particulier des compétitions nationales

Formule de la Compétition (annuaire FFHB)

Les DESIGNATIONS et les Convocations des arbitres jeunes **17 à 23 ans (1998 à 1992), sont du ressort de la CRA de chaque ligue organisatrice.**

2ème Phase du Championnat de France Féminin

Les DESIGNATIONS et les CONVOCATIONS des Juges Arbitres Jeunes sont faites sur le modèle de la 1ère phase Préliminaire au niveau de la Ligue Organisatrice.

FINALITES du GARCONNET et du Challenge de France : Les arbitres sont désignés par la CNJA et les secteurs

Championnat de France Jeunes Masculins (-18 ans)

Joueurs nés : 2000, 1999, 1998

Règlement Particulier des compétitions nationales

Annuaire FFHB

Les DESIGNATIONS et les Convocations des arbitres jeunes (J.A et ESPOIRS) **17 à 23 ans inclus (1998 à 1992)**, sont du ressort de la CRA de chaque ligue organisatrice.

2ème phase : Championnat de France Masculin

Les DESIGNATIONS et les CONVOCATIONS des Juges Arbitres Jeunes sont faites sur le modèle de la 1ère phase Préliminaire au niveau de la Ligue Organisatrice

3ème Phase : 1/4 de Finale : Selon le tableau prévu par la COC/FFHB.

Les DESIGNATIONS et les CONVOCATIONS des Juges Arbitres Jeunes sont faites par les secteurs (R1 et G4) en accord avec la CNJA

A. FINALITES : FALCONY

DESIGNATIONS : Alain DESSERTENNE avec convocation FFHB. CNJA et (Secteurs)

B. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

DESIGNATIONS : Secteur (CNJA) avec convocation FFHB.

C. CHAMPIONNAT DE France EXCELLENCE

DESIGNATIONS : Secteur-ligue (CNJA) avec convocation FFHB.

D. CHAMPIONNAT DE FRANCE HONNEUR

DESIGNATIONS : Secteur-ligue (CNJA) avec convocation FFHB.